



TEXTE n° 433

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

25 mars 2010

PROPOSITION DE LOI

visant à instituer la présence effective de l'avocat dès le début de la garde à vue.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 mars 2010.

Le Président,

Signé : BERNARD ACCOYER

Voir les numéros : 2295 et 2372.

.....



ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale